

Richard MALLIÉ
Conseiller Départemental
Président du SDIS 13
Maire de Bouc-Bel-Air

Marseille, le



Monsieur Bernard RAMOND
Maire de Lambesc
Hôtel de Ville
6, boulevard de la République
13410 LAMBESC

DST

Monsieur le Maire,

Conscient du risque que représentent des bords de routes non entretenus, non seulement pour la population mais aussi pour la préservation du patrimoine forestier, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit une politique volontaire de débroussaillage de ses voies.

Conformément à l'article L 134-10 du Code Forestier complété par l'arrêté préfectoral n°2014 316-0054 du 12 Novembre 2014, les collectivités territoriales propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique sont tenues de réaliser **à leurs frais** le débroussaillage de ces axes, sur une largeur ne pouvant excéder 20 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie, **sans que les propriétaires puissent s'y opposer** (sans quoi ces travaux pourraient être mis à leur charge).

L'élaboration d'un programme quinquennal établi en fonction du niveau de risque d'incendie de forêt a permis d'apporter une réponse cohérente à l'importance de la superficie à traiter et l'étendue géographique du réseau routier départemental.

Compte-tenu de ces éléments, la route suivante va faire prochainement l'objet de travaux :

- RD 7n (massif forestier de la Chaîne des Côtes / CC) sur les communes de Lambesc, Mallemort, Vernègues.

Le démarrage des chantiers est prévu aux environs du lundi 16 septembre 2024, selon l'ordre des communes établi ci-dessus.

L'ensemble des propriétaires des fonds concernés par ces travaux a été saisi par courrier recommandé avec accusé de réception. Afin qu'une information large soit donnée, je vous remercie de bien vouloir afficher le présent courrier en mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact avec le technicien forestier de la Direction de la forêt et des espaces naturels (mail : ol.debroussaillement@departement13.fr):

Monsieur Franck BARRIS (06 47 55 08 31) secteur Nord du département.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conseiller Départemental
Délégué à la protection des massifs forestiers



Richard MALLIE

